Nations Unies E/CN.6/2003/NGO/5

Conseil économique et social

Distr. générale
8 janvier 2003
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme
Quarante-septième session
3-14 mars 2003
Point 3 c) ii) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : ii) droits fondamentaux de la femme et élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles conformément au Programme d'action de Beijing et aux textes adoptés à l'issue de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Déclaration présentée par Human Rights Advocates, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

* E/CN.6/2003/1.

03-20613 (F) 230103 240103

Le problème de la demande de femmes et d'enfants faisant l'objet de la traite et le rôle joué par les militaires et les forces de maintien de la paix des Nations Unies dans l'exploitation des femmes et des enfants

1. La présente déclaration traite du problème de la traite des personnes, en particulier du problème de la demande, de celui de l'exploitation de femmes et d'enfants par les forces de maintien de la paix des Nations Unies et de la nécessité d'une intervention pédagogique à tous les niveaux. Ce problème touche tous les pays du monde car, dans leur quasi-totalité, ils sont sûrement pays d'origine, pays de transit ou pays de destination des victimes de la traite. La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité met l'accent sur l'importance que revêt ce problème et préconise la poursuite systématique des auteurs de crimes contre des femmes, le renforcement de la protection des femmes et des filles dans les situations de conflit, la nomination d'un plus grand nombre de femmes au sein des missions de maintien de la paix et une plus grande participation de celles-ci à tous les niveaux de prise de décisions. En outre, le Protocole visant à réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants – présenté à la Conférence de Palerme (Italie) de décembre 2000, signé par 80 des 121 pays participants, puis adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/25 – met l'accent sur la gravité de ce problème qui prend de plus en plus d'ampleur. Le trafic d'êtres humains, qui est la troisième source de profit du crime organisé, après ceux des drogues et des armes, porte sur plusieurs milliards de dollars par an[1].

Le problème de la demande

2. Bien que la traite d'êtres humains soit déterminée à la fois par l'offre et par la demande, on s'est souvent trop préoccupé de l'offre. Or, toute stratégie de lutte contre ce trafic doit également porter sur la réduction de la demande. Dans les pays de destination, la demande de personnes faisant l'objet de la traite s'est accrue au cours des dernières décennies, permettant ainsi à ceux qui profitent de l'exploitation des victimes de ce trafic de poursuivre leurs activités lucratives. La traite n'exige pas de gros investissements et le risque d'être identifié par les forces de l'ordre est faible (de plus, il arrive que des fonctionnaires locaux corrompus soient effectivement complices de cette activité ou ferment les yeux) et, contrairement aux drogues, les trafiquants peuvent revendre leurs victimes et les exploiter encore et encore[2].

3. Si, du fait de la pauvreté et les inégalités entre les sexes, il est plus facile pour les trafiquants de trouver des jeunes femmes et des enfants, l'élément moteur du succès de la traite n'en reste pas moins le pouvoir d'achat du consommateur. Tant que la demande restera forte, les populations vulnérables continueront d'être exploitées[3].

---

[1] Miko, Francis, T. and Grace Park, *Trafficking in Women and Children: The U.S. and International Response*, Département d'État des États-Unis : Rapport du Service de la recherche du Congrès 98-649 C, p. 3, mai 2000.

[2] Département d'État des États-Unis, Bureau chargé de surveiller et de combattre les trafics, *Trafficking in Persons Report*, p. 2, 5 juin 2002.

[3] Family Health International, *Preventing Trafficking in Women and Children in Asia: Issues and Options*, vol. 1, No 2, p. 4, septembre 1999.

4. En général, les femmes victimes de la traite ne se livrent pas volontairement à la prostitution. Elles sont le plus souvent amenées à l'industrie du sexe par la ruse et y sont maintenues par la contrainte. Souvent, les trafiquants éloignent leurs victimes de leur milieu d'origine et les emmènent dans une autre région – du même pays, mais éloignée, ou à l'étranger – où elles se retrouvent isolées et dont elles ne connaissent pas nécessairement la langue ou la culture. Les trafiquants se procurent leurs victimes de diverses manières. Certaines sont carrément enlevées et emmenées de force dans un autre pays. D'autres sont attirées par des propositions de travail ou la promesse fallacieuses d'un emploi bien rémunéré[4]. Les trafiquants placent des annonces dans les journaux locaux, proposant un « bon travail » fortement rémunéré dans une ville attrayante, ou ont recours à de fausses agences de voyages ou de mannequins pour recruter des jeunes femmes naïves pour leurs réseaux[5].

5. Pour rassurer les clients craignant d'être contaminés par le VIH/sida, les trafiquants se tournent vers des filles plus jeunes – certaines ayant à peine 7 ans – que les consommateurs considèrent à tort comme trop jeunes pour être infectées[6]. L'année passée, au moins 700 000 (mais le chiffre pourrait en fait atteindre les 4 millions) femmes et enfants ont, à travers le monde, été achetés, vendus et détenus contre leur volonté dans des conditions proches de l'esclavage[7]. Des mauvais traitements physiques et psychologiques (coups, viols, privation de nourriture, consommation forcée de drogue, détention, isolement, etc.) sont souvent infligés aux victimes pour les maintenir dans un état de servitude. Une fois dans le pays de destination, leur passeport leur est confisqué[8]. Nombre de ces victimes souffrent de troubles psychologiques et sont confrontées à des maladies. Il arrive qu'elles se voient refuser l'accès aux soins médicaux et, lorsqu'elles sont malades, qu'elles soient parfois éliminées.

Le rôle des militaires

6. Les stéréotypes sur la masculinité établis de longue date, qui se trouvent renforcés par le régime militaire, contribuent à perpétuer la subordination et l'exploitation des femmes. La dénonciation récente d'actes odieux commis par certains soldats des forces de maintien de la paix des Nations Unies est révélatrice de l'ampleur de ce problème. Fin juin 2002, les forces des Nations Unies comptaient 46 460 soldats originaires de 87 pays[9]. Une étude menée en 1996 a révélé que, dans certains pays en guerre, des enfants avaient commencé à se prostituer après l'arrivée des forces de maintien de la paix[10].

7. Pendant la mission des Nations Unies au Cambodge de 1992 à 1993, le nombre de prostituées est passé de 6 000 à 25 000[11]. La prostitution des enfants s'est développée car, avec la propagation du VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles parmi les prostituées cambodgiennes, la demande de « jeunes filles

---

[4] Miko, *Trafficking in Women and Children: The U.S. and International Response*, p. 4.
[5] Département d'État des États-Unis, *Trafficking in Persons Report*, p. 1, 2002.
[6] Miko, *Trafficking in Women and Children: The U.S. and International Response*, p. 5.
[7] Département d'État des États-Unis, *Trafficking in Persons Report*, p. 1, 2002.
[8] Miko, *Trafficking in Women and Children: The U.S. and International Response*, p. 5.
[9] Deen, Thalif, Inter Press Service, *UN Cracks Down on Sexual Exploitation by Peacekeepers*, p. 1, 31 juillet 2002.
[10] Ibid., p. 1.
[11] Mackay, Angela, Peace News, *Sex and the Peacekeeping Soldier: the New UN Resolution*, No 2443, p. 2, juin-août 2001.

saines » a augmenté[12]. Certains ont affirmé que la mission des Nations Unies était elle-même à l'origine de la propagation rapide, voire de l'introduction, du VIH au Cambodge[13]. Des civils cambodgiens ont tenté de porter plainte contre le comportement répréhensible et les abus du personnel des Nations Unies, mais ils se sont vu rétorquer qu'il fallait bien que « jeunesse se passe »[14].

8. Un rapport publié en 2002 par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'association Save the Children accuse les troupes des Nations Unies d'exploiter des enfants dans des camps de réfugiés en Sierra Leone, au Libéria et en Guinée. L'aide humanitaire qui, par essence, est censée bénéficier à la population a été utilisée comme instrument d'exploitation[15]. De nombreuses filles, certaines âgées de moins de 12 ans, ont été contraintes à des rapports sexuels avec des agents d'organisations non gouvernementales ou des soldats des Nations Unies en échange de nourriture, d'argent, d'un abri ou de médicaments[16]. Elles ont déclaré qu'elles en étaient venues à penser que c'était une condition pour obtenir de l'aide[17]. Un grand nombre d'entre elles se sont trouvées mères de plusieurs enfants à l'âge de 18 ans et d'autres ont ainsi été contaminées par le VIH/sida. Ces camps étant peu contrôlés, les jeunes victimes avaient peu de possibilité de se plaindre de ce qui leur arrivait[18].

9. Lors des conflits génocidaires qui ont opposé récemment différents groupes ethnico-nationaux en Bosnie et au Kosovo, les populations civiles ont été délibérément prises pour cible des opérations de « nettoyage ethnique » et de viols systématiques[19]. On ne devrait plus admettre que les forces de maintien de la paix des Nations Unies puissent continuer à se livrer à de tels abus. Pourtant, on a rapporté que des membres de ces forces avaient sollicité les services de prostituées dans des régions dévastées par la guerre[20].

10. Les armées nationales contribuent également à cette demande. Ainsi, l'armée américaine estime que les divertissements sexuels jouent un rôle « vital » dans le maintien du moral des troupes[21]. Dans un rapport du Congrès sur la République de Corée, il est indiqué que, parmi les femmes employées dans l'industrie du sexe, la grande majorité exercent la prostitution à proximité des bases militaires américaines[22]. Pour attirer ces femmes, recrutées par l'intermédiaire d'« amis », on leur fait miroiter la perspective d'un bon travail ou d'un mariage avec un soldat américain[23]. Durant le séjour des forces militaires aux Philippines, environ 17 000 femmes ont été poussées à la prostitution dans la seule ville d'Olongapo, où se trouve la plus importante base militaire américaine en dehors des États-Unis[24].

---

[12] Ibid., p. 2.
[13] Ibid.
[14] Ibid., p. 3.
[15] Redfern, Paul, *UN Troops Named in Africa Refugee Sex Scandal*, The East Africain, p. 1, 4 mars 2002.
[16] Ibid.
[17] Ibid.
[18] Ibid.
[19] Crossette, *When Peacekeepers Turn Into Troublemakers*, p. 2.
[20] Ibid., p. 2.
[21] Enriquez, Jean, *Filipinas in Prostitution Around U.S. Military Bases in Korea: A Recruiting Nightmare,* Coalition Against Trafficking in Women-Asia Pacific, p. 3, novembre 1999.
[22] Ibid., p. 3.
[23] Ibid.
[24] Ibid.

La nécessité d'une intervention éducative

11. Dans de nombreux pays où le trafic de personnes est en plein essor, le manque de débouchés économiques contribue encore à aggraver ce problème. Si les familles nécessiteuses sont la proie des agences de recrutement travaillant pour le compte des trafiquants[25], elles ne sont pas les seules; il arrive aussi que certains parents, désireux de se procurer un confort moderne et des produits de luxe, vendent leur enfant[26], pour un prix variant entre 400 et 800 dollars[27]. Les trafiquants font croire aux parents que leurs enfants recevront une formation utile ou apprendront un métier, alors qu'en fait, ils les réduisent en esclavage et les contraignent à travailler dans l'industrie du sexe[28]. Les parents pensent que la somme qu'ils reçoivent correspond au règlement de la vente de leur enfant alors que, pour le trafiquant, il s'agit d'un prêt que l'enfant devra rembourser. Par ailleurs, dès lors qu'une femme se prostitue, elle restera toujours considérée comme une prostituée et sera donc rejetée par sa famille, qui l'a pourtant vendue au départ. Victimes de ce cercle vicieux, de nombreuses prostituées finissent par se tourner à nouveau vers le seul métier qu'elles connaissent.

12. Les femmes ont souvent un sens du devoir très aigu à l'égard de leur famille. Il est donc rare qu'elles refusent de partir travailler dans une autre région. La famille considère qu'il s'agit là d'un échange profitable, alors qu'en réalité, le système d'asservissement par la dette fait que leur enfant ne trouvera jamais la liberté.

13. En Thaïlande, le Daughter's Education Program (Programme d'éducation des filles) a pour but d'encourager les responsables des communautés à s'engager dans l'éducation des familles susceptibles de vendre un enfant[29]. Il va sans dire que les enfants victimes de la traite souffrent de troubles psychologiques et physiques graves préjudiciables à leur développement et à leur épanouissement. À l'instar de la politique de changement, qui est claire et bien conçue, il est nécessaire de mener une action efficace au plan local pour susciter des changements durables au sein de ces collectivités vulnérables.

Recommandations

14. Nous engageons instamment les gouvernements à mener des recherches, établir des rapports et adopter des mesures en vue de réduire la demande sur le marché du sexe.

15. En ce qui concerne le problème des militaires et des forces de maintien de la paix des Nations Unies, il est essentiel d'établir des codes de conduite clairs et de renforcer la hiérarchie de sorte que soit appliquée à l'égard de l'exploitation sexuelle une politique de tolérance zéro. L'ONU elle-même doit se doter d'un mécanisme efficace garantissant la poursuite systématique en justice des militaires accusés de tels actes criminels, dans le cas où les pays dont ils sont ressortissants seraient incapables ou refuseraient de le faire. Il apparaît également fondamental de

---

[25] Healey, Margaret A., *Prosecuting Child Sex Tourists at Home: Do Laws in Sweden, Australia and the United States Safeguard the Rights of Children as Mandated by International Law?*, *Fordham International Law Journal*, vol. 18, p. 1852, 1864 (1995).

[26] *Fordham International Law Journal*, vol. 18, p. 1864.

[27] Vanderberg, Martina, *Markets and Women's International Human Rights*, *Brooklyn International Law Journal*, vol. 25, p. 141, 149 (1999).

[28] Ibid., p. 1.

[29] <http://www.thailife.de/wecare/depdc/depdc_visit.html>.

sensibiliser les soldats à l'utilité première de leur mission et à l'importance du respect et de la protection des populations qu'ils sont censés assister.

16. Il est par ailleurs vital d'offrir des possibilités de formation et des débouchés aux jeunes filles si on veut qu'elles échappent à ces odieux réseaux. La lutte contre le trafic de personnes passe également par le changement de la perception du rôle des femmes au sein de la société. Enfin, il faut sensibiliser les parents aux conséquences préjudiciables de la vente de leurs enfants.